



## Placement contraint en maison de retraite

Par **Lionne67**, le **04/08/2011** à **10:35**

Bonjour,  
un hôpital peut-il contraindre en dépit de l'avis ou du refus de la famille tout comme du patient âgé un placement en maison de retraite alors qu'il est demandé tant par le patient que par la famille un retour et maintien à domicile, le choix de l'établissement de retraite tout comme l'admission à telle date étant de surcroît imposés par l'hôpital et/ ou ses praticiens.  
Par avance un grand merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le **04/08/2011** à **15:02**

Bonjour

Vous saisissez le Préfet, car l'hôpital ne peut aller à l'encontre de la volonté du patient et de la famille.

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **15:31**

Par contre, ils peuvent imposer le jour de sortie

Par **pat76**, le **04/08/2011** à **15:46**

Bonjour

Il serait intéressant de savoir quels liens peuvent unir les praticiens et l'administration de l'hôpital avec la maison de retraite.

Pourquoi vouloir imposer telle maison de retraite et ne pas laisser de choix au patient?

Par **nathalie**, le **05/08/2011** à **04:33**

Bonjour,

J'apporte un complément et je suis du même avis que les personnes qui ont répondu.

Pourquoi telle maison de retraite ?

On ne le sait pas souvent, mais je vous confirme qu'il existe des familles d'accueil pour personnes âgées. C'est une personne formée et payée par le conseil général qui reçoit la personne chez elle (dans sa maison, au milieu de sa famille) et qui s'occupe de tout ce qui concerne la maison (lit, vaisselle, repas, ménage, mis à disposition de lit spéciaux, lien avec la pharmacie, lien avec tous les services...). Puis, ce sont des infirmiers qui viennent pour la toilette. Et ce sont les infirmiers et médecins qui viennent à domicile. Si c'est trop grave, la famille d'accueil fait appel aux pompiers qui décident de l'hospitalisation. S'il y a hospitalisation, la personne reste toujours responsable de son pensionnaire et va le voir à l'hôpital, s'occupe des démarches, etc...).

Donc n'hésitez pas à le leur dire, à le "faire passer" en disant "pourquoi l'hôpital" et pas la maison ou la famille d'accueil ?

N'y a-t-il pas une assistante sociale qui aurait mis son grain de sel sans connaître votre situation ?

Comme vous l'a dit Pat76, c'est le Préfet. Mais s'il n'y a personne (vacances), adressez-vous directement au service des personnes âgées du Conseil Général afin qu'ils fassent le nécessaire pour que la personne âgée réintègre son propre domicile. Ils sont assez réactifs car il s'agit de respecter la volonté de cette personne.

Ne vous laissez pas faire. N'hésitez pas à envoyer une lettre recommandé avec AR à l'hôpital en leur indiquant que la famille s'oppose à un placement en maison de retraite et que vous souhaitez qu'il réintègre son domicile. Idem pour le patient lui-même. Et vous pourriez adresser une copie de ces lettres au Préfet.